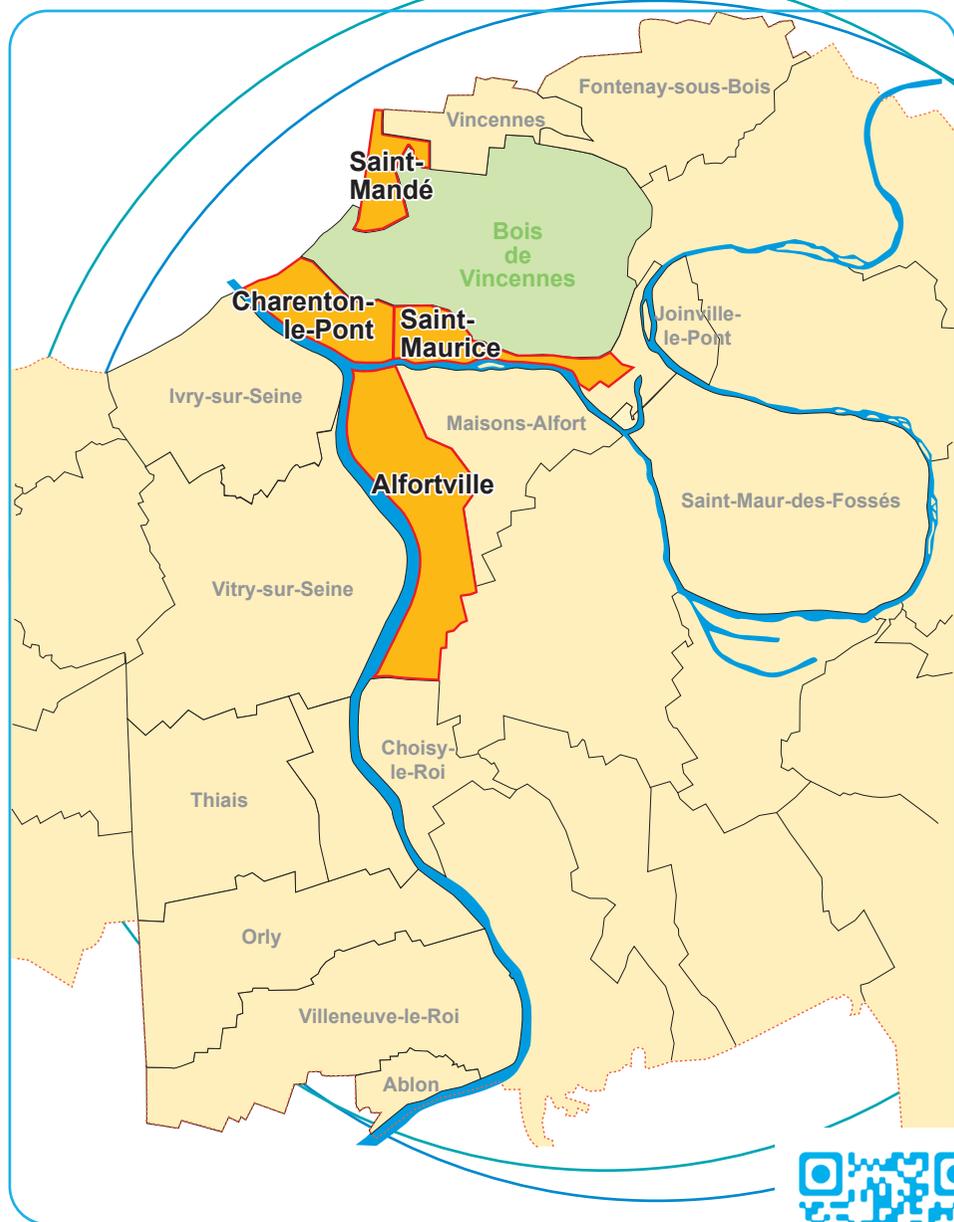


● ● ● Zone d'intervention de l'UMAAC



Retrouvez l'UMAAC sur
www.hopitaux-saint-maurice.fr/UMAAC/5/138/41



© Hôpitaux de Saint-Maurice - Avril 2021 - Illustration créée par rawpixel.com / Freepik

Unité mobile

12, rue du Val d'Osne
94410 Saint-Maurice

Tél. : 01 43 96 61 85
Fax : 01 43 96 66 65

umaac-psyliaison@ght94n.fr

Pôle 94G16



www.hopitaux-saint-maurice.fr

Unité mobile d'**accueil** et d'**accompagnement** de la **crise** (UMAAC)

● ● ● Missions

- L'UMAAC **intervient sur le secteur** auprès des personnes, connues ou non, signalées par la famille, l'entourage, les partenaires sociaux, les médecins et les structures de soins publics ou privés.

Psychiatrie de liaison

- L'équipe de l'UMAAC **assure la psychiatrie de liaison** des différents services de rééducation des Hôpitaux de Saint-Maurice (avec une convention spéciale pour les femmes hors secteur suivies à la Maternité) **pour les personnes âgées de moins de 75 ans.**



● ● ● Pour qui ?

- L'UMAAC **intervient auprès des adultes de moins de 75 ans** sur les communes de :
 - Alfortville, ● Saint-Mandé,
 - Charenton-le-Pont, ● Saint-Maurice.

● ● ● Quand, comment ?

Vous pouvez nous contacter

- du **lundi au vendredi de 9h à 16h40**
Tél. : 01 43 96 61 85
Fax : 01 43 96 66 65
umaac-psyliaison@ght94n.fr

En dehors de ces horaires et en cas d'absence, un répondeur est à votre disposition.

Vous pouvez également contacter le CMP du Cadran à Charenton-le-Pont au 01 49 77 00 43 :

- du **lundi au vendredi de 9h à 20h**
 - les **week-ends et jours fériés de 9h à 17h**
- ou les unités d'hospitalisation, **24h/24, au 01 43 96 61 87 ou 01 43 96 62 06.**

Modalités d'intervention

- L'objectif est d'**intervenir de façon précoce** avant que la situation de crise ne se transforme en urgence psychiatrique qui nécessiterait une hospitalisation en milieu spécialisé après intervention des dispositifs d'urgence (médecins généralistes, SAMU, police si atteinte à la sûreté...).
- Les signalements peuvent émaner de la **famille, de l'entourage proche, des médecins généralistes ou spécialistes, des travailleurs sociaux et du secteur privé.**
- Une fois les signalements reçus et analysés, l'équipe de l'UMAAC **donne une réponse au plus tard dans les 48h** et prévoit, si nécessaire, une **intervention programmée et adaptée.**

● ● ● Les soins

Les modalités de soins

L'intervention de l'UMAAC peut **offrir une alternative à l'hospitalisation** car l'équipe :

- **intervient dans l'environnement habituel de la personne**, sur le lieu de la crise (domicile, structure d'hébergement...),
- **évalue la situation** de crise,
- initie une **mise en place d'un suivi** ou favorise sa reprise,
- favorise la **continuité des soins** en s'articulant précocement avec les structures intra et extra-hospitalières,
- propose un **étayage** au patient lors de la sortie de son hospitalisation,
- **travaille avec la famille**, l'entourage proche,
- **travaille en réseau** avec l'ensemble des partenaires du territoire (médecins, tuteurs, assistantes sociales...).

● ● ● Une équipe pluriprofessionnelle

- infirmière coordinatrice ● infirmiers
- psychiatre ● secrétaire